vous avez intérêt à vous organiser, pourquoi ne pas vous hâter d'adopter le mode d'organisation électorale qui est le plus efficace à procurer, à imposer cette organisation ?

Tant qu'ils seront livrés au scrutin d'arrondissement, tant qu'ils pourront se maintenir en dehors de leur parti par leur influence locale, aidée de l'atmosphère administrative bienveillante qui enveloppe naturellement les partis de majorité, les radicaux n'auront pas le courage de s'organiser, de se soumettre à la discipline des partis constitués, et ce sera un malheur pour eux et pour la République.

Ils l'on senti et c'est pourquoi, contrairement au pessimisme tendancieux de M. le président du Conseil, ils ont essayé, depuis quelques mois, d'assurer leur organisation.

Et notre ami demande aux radicaux s'ils ne vont pas enfin commencer à s'organiser.

Les élections prochaines. — La question de M. Briand.

Jaurès. — Le gouvernement, si nous ajournons la réforme électorale jusqu'aux élections prochaines, que fera-t-il d'ici là ?

Il dit aux républicains : « Prenez la réforme à votre compte. »

Que fera-t-il devant ce grand mouvement d'opinion ?

Ceux des ministres qui ont parlé auront-ils la consigne de se taire jusqu'à la bataille électorale et au milieu même de la bataille ? Le ministre des postes sera-t-il mis sous pli cacheté ? (On rit.)

Les paroles de Périgueux : les paroles du douzième arrondissement, celles qui ont été prononcées hier, demeurent. Je défie le parti radical de lutter contre tout cet ensemble de forces pour continuer à défendre le scrutin d'arrondissement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Par là même se trouve résolue la question que posait M. le président du conseil à la fin de son discours. Nous socialistes, nous ne serons pas acculés à l'alternative de confondre nos bulletins dans un scrutin favorable à la représentation proportionnelle avec ceux des hommes dont des abîmes nous séparent, ou d'aborder à l'heure décisive cette réforme qui est voulue par nous.

Jaurès démontre ensuite, par une superbe analyse historique, que la représentation proportionnelle a sa source dans les plus pures traditions républicaines. Il établit qu'on trouve son origine dans la pensée fouriériste, et notamment chez Victor Considérant. Il constate en outre qu'une autre source de la représentation proportionnelle doit être cherchée dans le libéralisme anglais, obligé par le développement du Labour Party de créer un scrutin de justice et d'exactitude.

L'heure étant avancée, on décide de renvoyer la discussion à jeudi prochain. Jaurès en descendant de la tribune est vivement applaudi par un très grand nombre de députés.

Daniel RENOULT.

LA PROPAGANDE DANS LE PAYS

Le groupe parlementaire de la réforme électorale, continuant sa campagne de réunions publiques, donnera les réunions suivantes :

1° Au Grand-Montrouge (Marché couvert). Orateurs inscrits : Charles Benoist, Varenne, Lasies, Messimy, Desplas, Jules Roche, Nectoux, le dimanche 31 octobre, à 2 heures ;

2° A Chalon-sur-Saône, le mardi 2 novembre, à 8 heures du soir. Orateurs inscrits : Charles Benoist, Varenne, Willm, Louis Dumont, Maurice Spronck et Bouveri ;

3° A Paris, dans le 18e arrondissement, rue Lepic, le samedi 6 novembre ;

4° A Paris, au manège Saint-Paul, le lundi 8 novembre ;

5° A Bar-le-Duc, le dimanche 14 novembre.

D'autres réunions auront lieu à Saint-Mandé, à Clermont-Ferrand, à Epernay, à Blois, à Cazaubon, à Mont-de-Marsan, à Toulouse, à Lorient, à La Rochelle. Les dates en seront ultérieurement fixées.

Petits Moyens

M. Briand « ratfrape » à l'Officiel ses paroles les plus dangereuses

Vraiment, M. Briand ne regarde pas beaucoup aux moyens qu'il emploie.

Ayant « lâché » jeudi cette phrase trop forte : « *Le scrutin d'arrondissement a une tare* », le président du conseil, en relisant ses « épreuves », se jugea imprudent. Armé du grattoir cher aux collaborateurs du colonel Henry, il fit donc subir au texte des opérations habiles et voici ce que le *Journal Officiel* portait hier matin : « *Le scrutin d'arrondissement, à mes yeux, a un TORT certain.* »

Tare avait été changé en *tort*. Ainsi, la pensée était adoucie et l'expression cessait d'être choquante pour les majoritards.

Malheureusement, le mot *tare* avait été entendu par tous les journalistes. Il figure au compte rendu analytique. Hier matin, il était dans tous les journaux.

Le terme vigoureux dont s'était servi M. Briand pour flétrir le scrutin d'arrondissement reste donc acquis. Il est qualifié par le chef du gouvernement : *le scrutin taré*.

Tous les proportionnalistes garderont, pour s'en servir, ce mot de combat tombé des lèvres de M. Briand.

Mais que penser du petit grattage auquel s'est livré celui-ci, et est-il possible que l'habitude du reniement conduise un homme à employer d'aussi tristes procédés.

Daniel RENOULT.

La Famille du « Bâtiment » s'agrandit

Les Ouvriers mosaïstes, longtemps isolés, se syndiquent. — La fabrication minutieuse d'une mosaïque. — A travail d'art, très petits salaires

Il se tiendra ce soir, dans la grande salle de la Maison des Fédérations, 33, rue Grange-aux-Belles, une réunion qui ne manquera pas d'intérêt. C'est celle des ouvriers mosaïstes.

Car les compagnons qui perpétuent parmi nous les traditions de cet art antique et charmant de la mosaïque viennent enfin de se grouper en syndicat. Jusqu'ici, orgueilleux de leur incontestable qualité d'ouvriers d'art, ils étaient demeurés isolés. Comme si le mouvement syndical n'était pas assez large pour embrasser tous les travailleurs, depuis le pauvre manœuvre qui n'a que ses bras et son courage jusqu'à l'artisan riche de la science technique !

Les conséquences, pour les ouvriers mosaïstes, de ce bel isolement ? Nous allons vous les dire.

Comment on fait une mosaïque

L'exécution d'une mosaïque comprend deux séries d'opérations : l'application et la pose.

L'application se fait en ateliers. Les carrés de marbre dont la réunion savante formera les figures prescrites, arrivent aux ouvriers tout préparés, ils ont été taillés dans des usines spéciales. Il s'agit de les ajuster, de les polir, de les découper. Un dessin représentant la mosaïque achevée est remis aux compagnons. C'est sur ce dessin même qu'ils colleront leurs fragments de marbre. Pour obtenir les contours des fleurs, des bêtes ou des figures géométriques, ils tailleront leurs menus carrés à l'aide d'outils particuliers : ciseaux et massettes. Ce travail n'est d'ailleurs pas exempt d'inconvénients sérieux : la taille du marbre dégage de redoutables poussières qui s'élèvent librement dans les ateliers mal entretenus en général et à peine aérés. Il sera bon que les mosaïstes adoptent le masque respiratoire perfectionné que la Fédération nationale du bâtiment fait établir actuellement pour nos bons camarades, les meuliers de La Ferté-sous-Jouarre (nous aurons occasion de parler bientôt, et en détails, de ce masque tant attendu).

Quand les couleurs sont bien assorties, les reliefs marqués, toutes les courbes arrondies et que la mosaïque est entièrement dressée sur le papier, — c'est bien le cas de le dire ici — on la transporte sur le chantier : ainsi dénomme-t-on l'emplacement qui doit la recevoir : le vestibule, la façade, la grande salle carrelée, voire le tombeau — Qui n'a admiré la mosaïque superbe dont s'orne aux Invalides le tombeau de Napoléon ?

On prépare une forme en ciment dont les dimensions répondent exactement à celles du carrelage, on y place la face brute de la mosaïque, on scelle, on enlève avec précaution le dessin qui a servi de modèle et de guide.

Pour devenir un mosaïste, il faut au minimum deux années d'apprentissage.

Pour devenir un bon mosaïste, il faut plus de dix ans d'exercice. Un compagnon gagne actuellement à Paris 0 fr. 65 par heure. Après quinze années de métier, il arrive à gagner 0 fr. 75. Les garçons qui, sur les chantiers, préparent les formes en ciment, reçoivent 0 fr. 40 et 0 fr. 45 par heure.

Pas de bons salaires sans le syndicat

Or, un garçon maçon qui arrive à Paris de sa lointaine campagne, qui n'a fait aucun apprentissage, qui n'a jamais gâché de mortier, reçoit immédiatement, aux termes du nouveau contrat de travail, 0 fr. 70 par heure. Et dès qu'il sait le métier de maçon, dès qu'il est promu à la dignité de compagnon, il reçoit 0 fr. 95. Pourquoi cette différence de salaires ? Le coût des objets nécessaires à la vie n'a-t-il pas aussi bien augmenté pour le mosaïste que pour le maçon ? Si fait ! Mais le mosaïste n'a-t-il pas voulu, jusqu'à ce jour, demeurer seul, « fort de son droit » ? Le malheur, c'est que dans les romans dits moraux et nulle part ailleurs, le droit est une force. Dans la vie, il ne représente une puissance que s'il s'exprime collectivement. Le droit d'un seul, on le méconnaît ; le droit de toute une corporation solidement groupée, fraternellement unie, on compte avec lui.

Voilà ce que les maçons ont compris et ce qu'ils ont su faire comprendre à leurs employeurs. Tous syndiqués, tous solidaires, ils gagnent des journées qui leur permettent de vivre, dans le même temps que le mosaïste solitaire doit se contenter des salaires établis il y a trente ans ! Toute l'explication est là.

***

Les mosaïstes, à l'appel de l'Union des syndicats, dont l'un des secrétaires, notre camarade Thuilier, leur a représenté, en plusieurs réunions, les bienfaits du groupement, viennent de rallier la grande famille ouvrière qu'est la Fédération nationale du bâtiment.

Ils ne sauraient être à meilleure école d'activité syndicale, de solidarité effective.

L.-M. BONNEFF.

Tous les mosaïstes sont instamment priés d'assister à la grande réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures précises, grande salle de la Maison des Fédérations, 33, rue Grange-aux-Belles (Xe arr., métro : Combat). Deux camarades de l'Union des syndicats se tiendront à leur disposition.

CHEZ LES DOUANIERS

La commission du budget reçoit une délégation de l'Union générale des agents du service actif des douanes.

M. Berteaux, président de la commission du budget, MM. Doumer, rapporteur général, et Massé, rapporteur du budget du ministère des finances, ont accordé hier, à trois heures et demie, une audience aux membres du conseil d'administration de l'Union générale.

La délégation était composée des camarades Caucagnac, secrétaire général, Abadie, Berdonneau, Cholet, Hubert, Chaumet, Lemaître, Pétrissans, Sentenac et Sourribes.

Le citoyen Fabien Albertin, avocat à la cour d'appel et rédacteur en chef de l'*Action douanière*, assistait à l'entrevue.

Le même jour et à quelques minutes d'intervalle, la commission du budget avait reçu une délégation de l'Union des sous-officiers des douanes.

Prenant la parole au nom de ses camarades, Caucagnac exprima son étonnement de voir accueillir les délégués d'une association dissidente, composée d'une minorité d'ambitieux, et qui poursuit, dans le personnel actif des douanes, une œuvre de division et de discorde.

M. Doumer répondit que la commission avait le devoir de recevoir au même titre les délégués des diverses associations. Cependant, M. Berteaux manifesta un vif étonnement d'apprendre que *cette association dissidente ne groupait même pas la majorité des sous-officiers*, et il n'hésita pas à déclarer qu'il serait profitable aux intérêts du public, du personnel et de l'administration de voir les agents se grouper dans une organisation unique.

Abordant l'objet même de cette entrevue, Caucagnac fit connaître à la commission du budget la déception profonde éprouvée par le personnel du service actif des douanes lorsqu'il apprit la modicité du crédit inscrit au budget, soit 1.857.160 fr. *à distribuer en cinq annuités !* C'est-à-dire que les 18,000 agents des brigades des douanes *devront attendre pendant cinq ans pour obtenir une augmentation de traitement de cent francs !*

Caucagnac rappela les promesses qui avaient été faites aux douaniers et les espérances qu'ils avaient le droit de conserver. En 1907, la Chambre vota *à l'unanimité* un projet de résolution par lequel elle s'engageait à attribuer, dès l'année suivante, un crédit de 3,880,000 francs. En 1908, aucun crédit ne fut alloué : l'administration voulait expérimenter tout d'abord la réorganisation des services à laquelle elle venait de procéder. Enfin, plus récemment, M. Caillaux donnait aux douaniers l'assurance qu'ils ne seraient pas oubliés dans le budget de 1910.

Toutes ces promesses se sont traduites par l'inscription d'une somme de dix-huit cent mille francs à répartir en cinq ans !

Et Caucagnac termina son exposé en demandant très instamment à la commission d'incorporer la totalité du crédit dans le budget de 1910.

MM. Doumer et Berteaux répondirent « que l'amendement Berthelot retire toute compétence à la commission du budget en matière de relèvement de crédit. Elle ne peut agir que sur l'intervention du ministre des finances ».

Le président et les rapporteurs de la commission voulurent cependant donner aux délégués de l'Union générale une preuve manifeste de leur sollicitude. « Vous pouvez emporter l'assurance, dit M. Berteaux, que si M. le ministre des finances nous fait des propositions tendant à augmenter le crédit qui vous est alloué, la commission du budget adhérera pleinement à ces propositions. Elle s'engage même à faire auprès du ministre une très pressante démarche en votre faveur. »

Sur les conseils de M. Berteaux, une demande d'audience a été adressée à M. Cochery.

Avant de quitter le Palais-Bourbon, les délégués de l'Union générale ont eu une longue conversation avec MM. Chaumet et Ferdinand Buisson qui, en l'absence de M. Defontaine, ont promis aux douaniers le concours le plus absolu du groupe de défense des intérêts des agents du service actif des douanes. — F. A.

Les Scandales de Toulouse

Nous approchons de la fin. — Le radicalisme toulousain aux abois. — La récapitulation des scandales et des dilapidations. — Sanctions pour rire. — Plus de vie municipale ! — La parole est à M. Briand.

La commission d'enquête nommée parmi les conseillers municipaux, sous la pression de la minorité socialiste et malgré le désir contraire du maire radical et des adjoints, s'est réunie, une fois de plus, mercredi dernier. Elle a décidé de communiquer à la presse les procès-verbaux de l'enquête. La population, de plus en plus énervée, attend avec impatience cette communication.

Tout ce qu'il y a d'honnête à Toulouse a été, en effet, indigné, à la lecture du rapport présenté en séance publique du conseil municipal au nom de la commission, rapport qui, extrêmement dur pour l'administration municipale, n'a été suivi d'aucune sanction véritable. Ce rapport, voté par une majorité de conseillers municipaux peu soucieux de se solidariser avec une administration discréditée, établissait pourtant :

1° Que, pour un crédit de 36,000 francs, il avait été fait ou payé 18,000 francs d'annonces ;

2° Que la publicité avait été faite dans quatre journaux, alors qu'on s'était jusque-là contenté de deux ;

3° Que les insertions avaient été payées à raison de cinquante centimes au lieu de vingt centimes, comme auparavant ;

4° Que, par-dessus la tête de l'adjoint au contentieux, des adjoints étrangers au service donnaient au chef de bureau compétent des quasi-ordres de donner de la publicité à tel ou tel journal presque sans tirage et sans lecteurs ;

5° Que les imprimeurs des journaux ou revues incriminés se bornaient à tirer un numéro justificatif destiné à être produit au contentieux, mais que ce numéro revêtant la forme de supplément n'était pas joint au numéro ordinaire et n'était par suite ni envoyé aux abonnés ni remis aux acheteurs au numéro ;

6° Que certains journaux faisaient paraître des numéros extraordinaires contenant la même matière que le numéro régulier et ne se différenciant du précédent que par une insertion nouvelle, numéros extraordinaires qui n'étaient pas mis en vente et que le public ne pouvait connaître.

Le rapport ne s'est pas contenté d'établir, il a jugé. Il y est déclaré notamment que l'administration, par excès de confiance *ou pour toute autre cause*, a déclaré couvrir des faits dont elle n'avait aucunement apprécié la portée. On y insiste aussi sur « l'imprudence » commise par les administrateurs responsables qui, signant ou mandatant les uns à l'insu des autres, ont permis ou favorisé les *dilapidations* (le mot est dans le rapport) que chacun déplore aujourd'hui. Et le rapport, nous l'avons dit, réclamait des sanctions.

Comme sanctions, le maire, M. Raymond Leygue, s'est borné à réorganiser le service du contentieux, en supprimant le poste du chef de service, M. Truau, dont on semble avoir voulu se débarrasser, mais que l'on n'a pas osé révoquer. Cette soi-disant sanction n'a satisfait personne. On attend, à Toulouse, des mesures plus graves et plus générales. On a vu la *Dépêche*, qui a senti la partie radicale perdue, réclamer, sans l'obtenir, la démission de l'un des adjoints les plus compromis, M. Lierre. Les militants du parti radical se sont réunis là-dessus : ils se sont aperçus qu'ils étaient profondément divisés. Ils se sont de nouveau réunis jeudi soir et nous ne connaissons pas encore les décisions qu'ils ont prises, si tant est que leurs divisions leur permettent d'en prendre. Mais la fin de cette semaine va voir sans doute des événements décisifs.

Ce qui est navrant, c'est que depuis l'entrée triomphale au Capitole de la minorité socialiste, après la défaite radicale du 8 août, la vie municipale est comme arrêtée à Toulouse : ce ne sont plus que scandales sur scandales, tumultes sur tumultes aux séances du conseil, et les affaires restent en suspens, tout comme les budgets supplémentaires de 1908 et 1909, dont nous avons parlé jeudi.

Dans une ville comme Toulouse, cette situation ne peut durer : la parole est à l'administration centrale d'abord, et ensuite au suffrage universel.

G.-E. PREVOT.

CONSEIL NATIONAL

REUNION PLENIERE

La réunion plénière du 31 octobre aura lieu dans les salons de la Porte-Dorée, avenue Daumesnil, 275-279.

MOYENS DE COMMUNICATION : *Métro* : station place Daumesnil ; *Tramways* : Bastille-Charenton (Saint-Maurice) ; Louvre-Vincennes ; Montreuil-Boulogne ; Place de la République-Charenton ; *Chemin de fer de ceinture* : station Bel-Air ; *Chemin de fer de Vincennes* : station de Bel-Air.

⁂

La Commission administrative permanente avise que seuls et rigoureusement les délégués au Conseil national seront admis dans la salle de réunion.

⁂

La prochaine réunion plénière du Conseil National aura lieu demain dimanche, 31 octobre 1909, *à Paris.*

Elle comportera une séance du matin, ouverte à 9 heures précises, une séance d'après-midi et, s'il y a lieu, une séance dans la soirée.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1° Rapports du secrétariat, de la trésorerie et des Fédérations ;

2° Rapport des délégués au Bureau socialiste international ;

3° Situation des élus législatifs quant à leurs versements à la Trésorerie centrale du Parti ;

4° Réorganisation du *Socialiste* ;

5° L'*Humanité* (actions d'apport et leur attribution) ;

6° L'attitude du Parti socialiste à l'égard du nouveau ministère ;

7° La préparation de la campagne électorale législative de 1910.

Toutes les Fédérations du Parti sont instamment invitées à se faire représenter à cette importante réunion par leurs délégués titulaires ou suppléants.

Les délégués titulaires ou suppléants devront présenter à l'entrée un mandat en règle de leur Fédération, en échange duquel il leur sera délivré une carte d'entrée *donnant seule accès dans la salle des séances.*

Il est rappelé que le Parti prend à sa charge les frais de voyage d'un délégué par Fédération au Conseil National. Le remboursement de ces frais sera fait par le Trésorier du Parti le jour même de la séance.

⁂

Le lendemain lundi, 1er *octobre, se tiendra l'assemblée plénière de la Commission agraire, au siège,* 16, *rue de la Corderie.*

COMMISSION ADMINISTRATIVE PERMANENTE

La Commission administrative permanente se réunira extraordinairement demain dimanche 31 octobre, à 8 heures du matin, dans les salons de la Porte Dorée, 275-279, avenue Daumesnil.

Tous les membres sont priés d'être présents.

Le secrétaire : Louis DUBREUILH.

L'Affaire Branquet devant les Assises

L'AUDIENCE

Jean Varenne commente d'autre part le verdict rendu hier par la cour d'assises de la Seine par lequel elle refuse d'appliquer à Branquet l'application de la loi d'amnistie votée par la Chambre.

L'avocat général a combattu la demande d'amnistie par une interprétation absolument fausse d'un discours de M. Lauraine, rapporteur de la loi, qui, dans ce discours, demandait l'application la plus large, la plus étendue.

L'avocat de Branquet, Me Jacques Bonzon, prononça une fort belle plaidoirie et détruisit un à un tous les arguments misérables du ministère public. Il rappela à la Cour la campagne de l'*Humanité* et opposa au réquisitoire de l'avocat général l'esprit même de la loi et la volonté évidente du législateur d'oublier de part et d'autre tous les faits se rattachant au massacre de Villeneuve.

Mais le siège de la Cour était fait et les meilleurs arguments sont venus se briser contre le parti pris et la haine aveugle que les magistrats de la bourgeoisie professent à l'égard de la classe ouvrière organisée.

Branquet est donc maintenu en prison. C'est une sentence qui n'honore pas ceux qui l'ont rendue.

La Pochette Ferrer

Cinq Cartes Postales photographiques

On trouve dès maintenant dans nos bureaux, au prix de

Cinquante centimes la Pochette

une série de CINQ CARTES POSTALES *sur l'Affaire Ferrer et la manifestation du 17 octobre 1909 : « Pour l'Espagne Libre ».*

Cette série de CARTES PHOTOGRAPHIQUES *au bromure, établies pour l'*Humanité *par les soins de la maison Baudinière, comprend :*

1° Le Portrait de Ferrer.
2° Ferrer, menottes aux mains, conduit à Montjuich.
3° La manifestation : La tête du cortège.
4° La manifestation : Un défilé de cent mille manifestants.
5° La manifestation : Un barrage d'hommes de confiance devant l'ambassade d'Espagne.

La pochette : 50 centimes (franco 55 cent.)
Les cent pochettes : 35 francs (franco)

Adresser les demandes à la Librairie de l'*Humanité*, 16, rue du Croissant.

Grande Marque "VILLE de PARIS"
ENCRES MIETTE
SUPÉRIEURES

Nous prions nos abonnés dont l'échéance expire le 31 octobre, de nous faire parvenir le montant du renouvellement, afin d'éviter un retard dans la réception du journal.

AUTOBUS ET TRAMWAYS

Réunion de la Commission d'admissibilité. — Les demandeurs retenus

La Commission d'admissibilité chargée de présenter au Conseil municipal la liste des demandeurs en concession pour les exploitations d'autobus et de tramways, s'est réunie hier.

L'ouverture des plis déposés a donné le résultat suivant :

Pour les autobus — Quatre demandeurs. — Le groupe Franck, Descubes et Favaren accepte les conditions du cahier des charges. La Compagnie générale des Omnibus le déclare, par contre, inapplicable et réclame de grosses modifications. M. Darracq demande que les sections soient inférieures à trois kilomètres et sans chevauchement. M. Paindavoine réédite ses précédentes critiques. La Commission n'a donc retenu que la demande de MM. Franck, Descubes et Favaron, dont elle examinera ultérieurement les capacités financières et techniques.

Pour les tramways municipaux. — La Compagnie générale des Omnibus et MM. Franck, Descubes et Favaron acceptent les conditions du cahier des charges. Ces deux demandeurs seront donc entendus par la Commission. C'est alors que se posera la question de la jonction ou de la disjonction des exploitations d'autobus et de tramways. MM. Franck et Cie, qui sont seuls à accepter les deux cahiers des charges, demandent les exploitations séparément et proposent deux sociétés distinctes.

Le préfet de la Seine a fait observer que cette organisation de deux exploitations distinctes pouvait présenter un gros inconvénient, au cas où l'exploitation des autobus se trouverait en déficit. Lorsqu'ils comparaîtront, la Commission demandera à MM. Franck et Cie s'ils acceptent la jonction.

Pour les tramways Nord. — Quatre demandeurs.

La Compagnie actuellement exploitante des tramways de Paris et du département de la Seine, fait des réserves nombreuses sur le cahier des charges établi par le Conseil général. Elle refuse l'extension du réseau et le sectionnement.

La Compagnie du Nord-Parisien (groupe Empain) se porte demanderesse, mais avec plusieurs réserves.

Enfin, deux demandeurs nouveaux, M. Charles Blanc et M. Maurice Picquet, acceptent l'un et l'autre, en sa totalité, le cahier des charges.

La Commission n'a retenu que ces deux dernières demandes.

Deux sous-commissions ont été nommées, l'une pour examiner les garanties techniques, l'autre les garanties financières que présentent les demandeurs des trois exploitations. Elles déposeront leurs rapports à la Commission d'admissibilité vendredi prochain.

A l'Hôtel de Ville

Réunion du Groupe socialiste

Le Groupe des élus socialistes s'est réuni hier, pour examiner la situation politique créée par la démission du bureau républicain. Il a décidé, si le bureau démissionnaire se représente, de lui renouveler sa confiance, mais de s'abstenir et de faire une déclaration publique dans ce sens, au cas où les autres fractions de gauche proposeraient un autre bureau.

Les radicaux se réunissent aujourd'hui pour discuter la même question.

Les travaux sous la Seine

La Commission technique des travaux a visité, hier après-midi, le tunnel établi sous la Seine pour la ligne métropolitaine n° 4. On avait signalé aux membres de la Commission que des infiltrations s'étaient produites, mais ceux-ci ont constaté qu'heureusement, elles ne présentaient pas une grande gravité. La Commission a constaté que cette partie de la ligne pourrait être mise en service tout au début de l'année.

Aujourd'hui, la Commission se rendra place du Danube pour visiter les travaux de la ligne métropolitaine n° 7, qui devrait depuis longtemps être mise en exploitation.

PAUVRE ESPAGNE !

L'estampe en couleurs de Léal de Camara, dont nous avons donné la réduction, est en vente à la Librairie de l'*Humanité*.

Estampe en couleurs 50×65, sous tube, 3 francs 10 ; franco 3 fr. 45.

De la Torre à l'Instruction

M. Magnien, juge d'instruction, s'est occupé, hier après-midi, de Manuel de la Torre, arrêté lors de la première manifestation, à l'ambassade d'Espagne, en faveur de Ferrer, et inculpé du meurtre de l'agent Dufresne.

En présence de Me Willm, défenseur de l'inculpé, de la Torre a été confronté avec l'employé de l'armurier de la rue Saint-Lazare, qui prétend lui avoir vendu l'arme trouvée à ses pieds au moment de son arrestation.

L'employé, après avoir cru reconnaître de la Torre, qui a protesté énergiquement, s'est montré moins affirmatif. Il n'a même pas pu spécifier un détail de toilette, cependant très caractéristique et qui devait sauter aux yeux du premier venu.

Quant à de la Torre, il soutient énergiquement que le revolver trouvé à ses pieds ne lui appartenait pas, qu'il n'avait, du reste, jamais eu d'armes à feu en sa possession, et que quelques secondes avant que les agents se jettent sur lui avec la dernière brutalité, il avait entendu un coup de feu près de son oreille droite.

FEUILLETON DU 30 OCTOBRE 1909
36

ILLUSIONS PERDUES

PAR

Honoré de BALZAC

DEUXIEME PARTIE

Un grand homme de province à Paris

— SUITE —

Une jolie ceinture dessinait sa taille svelte. Elle avait pris les gestes et les façons de sa cousine ; assise comme elle, elle jouait avec une élégante cassolette attachée à l'un des doigts de sa main droite par une petite chaîne, et montrait ainsi sa main fine et bien gantée sans avoir l'air de vouloir la montrer. Enfin elle s'était faite semblable à Mme d'Espard sans la singer ; elle était la digne cousine de la marquise qui paraissait être fière de son élève.

Les femmes et les hommes qui se promenaient sur la chaussée et regardaient la brillante voiture aux armes des d'Espard et des Blamont-Chauvry, dont les deux écussons étaient adossés.

Lucien fut étonné du grand nombre de personnes qui saluaient les deux cousines; il ignorait que tout ce Paris, qui consiste en vingt salons, savait déjà la parenté de Mme de Bargeton et de Mme d'Espard.

Des jeunes gens à cheval, parmi lesquels Lucien remarqua de Marsay et Rastignac, se joignirent à la calèche pour conduire les deux cousines au bois. Il fut facile à Lucien de voir, au geste des deux fats, qu'ils complimentaient Mme de Bargeton sur sa métamorphose.

Mme d'Espard pétillait de grâce et de santé : ainsi son indisposition était un prétexte pour ne pas recevoir Lucien, puisqu'elle ne remettait pas son dîner à un autre jour. Le poète furieux s'approcha de la calèche, alla lentement, et, quand il fut en vue des deux femmes, il les salua : Mme de Bargeton ne voulut pas le voir, la marquise le lorgna et ne répondit pas à son salut. La réprobation de l'aristocratie parisienne n'était pas comme celle des souverains d'Angoulême : en s'efforçant de blesser Lucien, les hobereaux admettaient son pouvoir et le tenaient pour un homme; tandis que, pour Mme d'Espard, il n'existait même pas. Ce n'était pas un arrêt, mais un déni de justice.

Un froid mortel saisit le pauvre poète quand de Marsay le lorgna ; le lion parisien laissa retomber son lorgnon si singulièrement qu'il semblait à Lucien que ce fût le couteau de la guillotine. La calèche passa. La rage, le désir de la vengeance s'emparèrent de cet homme dédaigné : s'il avait tenu Mme de Bargeton, il l'aurait égorgée; il se fit Fouquier-Tinville pour se donner la jouissance d'envoyer Mme d'Espard à l'échafaud ; il aurait voulu pouvoir faire subir à de Marsay un de ces supplices raffinés qu'ont inventés les sauvages.

Il vit passer Canalis à cheval, élégant comme devait l'être le plus câlin des poètes, et saluant les femmes les plus jolies.

— Mon Dieu ! de l'or à tout prix ! se disait Lucien, l'or est la seule puissance devant laquelle ce monde s'agenouille. Non ! lui cria sa conscience, mais la gloire, et la gloire, c'est le travail ! Du travail ! c'est le mot de David. Mon Dieu ! pourquoi suis-je ici ? Mais je triompherai ! je passerai dans cette avenue en calèche à chasseur ! j'aurai des marquises d'Espard !

En lançant ces paroles enragées, il dînait chez Hurbain à quarante sous. Le lendemain, à neuf heures, il alla chez Louise dans l'intention de lui reprocher sa barbarie : non seulement Mme de Bargeton n'y était pas pour lui, mais encore le portier ne le laissa pas monter ; il resta dans la rue, faisant le guet, jusqu'à midi. A midi, du Châtelet sortit de chez Mme de Bargeton, vit le poète du coin de l'œil et l'évita. Lucien, piqué au vif, poursuivit son rival ; du Châtelet, se sentant serré, se retourna et le salua dans l'intention évidente d'aller au large après cette politesse.

— De grâce, monsieur, dit Lucien, accordez-moi une seconde, j'ai deux mots à vous dire. Vous m'avez témoigné de l'amitié, je l'invoque pour vous demander le plus léger des services. Vous sortez de chez Mme de Bargeton, expliquez-moi la cause de ma disgrâce auprès d'elle et de Mme d'Espard ?

— Monsieur Chardon, répondit du Châtelet avec une fausse bonhomie, savez-vous pourquoi ces dames vous ont quitté à l'Opéra ?

— Non, dit le pauvre poète.

— Eh bien, vous avez été desservi dès votre début par M. de Rastignac. Le jeune dandy, questionné sur vous, a purement et simplement dit que vous vous nommiez monsieur Chardon et non monsieur de Rubempré ; que votre mère gardait les femmes en couche, que votre père était un vivant apothicaire à l'Houmeau, faubourg d'Angoulême ; que votre sœur était une charmante jeune fille qui repassait admirablement les chemises, et qu'elle allait épouser un imprimeur d'Angoulême nommé Séchard.

Voilà le monde. Mettez-vous en vue ? il vous discute. M. de Marsay est venu rire de vous avec madame d'Espard, et aussitôt ces deux dames se sont enfuies en se croyant compromises auprès de vous. N'essayez pas d'aller chez l'une ou chez l'autre. Madame de Bargeton ne serait pas reçue par sa cousine si elle continuait à vous voir. Vous avez du génie, tâchez de prendre votre revanche. Le monde vous dédaigne, dédaignez le monde.

Réfugiez-vous dans une mansarde, faites-y des chefs-d'œuvre, saisissez un pouvoir quelconque, et vous verrez le monde à vos pieds ; vous lui rendrez alors les meurtrissures qu'il vous aura faites là où il vous les aura faites. Plus madame de Bargeton vous aura marqué d'amitié, plus elle aura d'éloignement pour vous. Ainsi vont les sentiments féminins.

Mais il ne s'agit pas en ce moment de reconquérir l'amitié d'Anaïs, il s'agit de ne pas l'avoir pour ennemie, et je vais vous en donner le moyen. Elle vous a écrit, renvoyez-lui toutes ses lettres, elle sera sensible à ce procédé de gentilhomme ; plus tard, si vous avez besoin d'elle, elle ne vous sera pas hostile. Quant à moi, j'ai une si haute opinion de votre avenir, que je vous ai partout défendu, et que dès à présent, si je puis ici faire quelque chose pour vous, vous me trouverez toujours prêt à vous rendre service.

Lucien était si morne, si pâle, si défait, qu'il ne rendit pas au vieux beau rajeuni par l'atmosphère parisienne le salut sèchement poli qu'il reçut de lui.

Il revint à son hôtel, où il trouva Staub lui-même, venu moins pour lui essayer ses habits, qu'il lui essaya, que pour savoir de l'hôtesse du *Gaillard-Bois* ce qu'était sous le rapport financier sa pratique inconnue.

Lucien était arrivé en poste, madame de Bargeton l'avait ramené du Vaudeville jeudi dernier en voiture. Ces renseignements étaient bons. Staub nomma Lucien monsieur le comte, et lui fit voir avec quel talent il avait mis ses charmantes formes en lumière.

Un jeune homme mis ainsi, dit-il, peut s'en aller promener aux Tuileries, il épousera une riche Anglaise au bout de quinze jours.

Cette plaisanterie de tailleur allemand et la perfection de ses habits, la finesse du drap, la grâce qu'il se trouvait à lui-même en se regardant dans la glace, ces petites choses rendirent Lucien moins triste. Il se dit vaguement que Paris était la capitale du hasard, et il crut au hasard pour un moment. N'avait-il pas un volume de poésies et un magnifique roman, *l'Archer de Charles IX*, en manuscrit ? il espéra dans sa destinée. Staub promit la redingote et le reste des habillements pour le lendemain.

Le lendemain, le bottier, la lingère et le tailleur revinrent, tous munis de leurs factures. Lucien ignorant la manière de les congédier, Lucien encore sous le charme des costumes de province, les solda ; mais après les avoir payés, il ne lui resta plus que trois cent soixante francs sur les deux mille francs qu'il avait apportés à Paris : il y était depuis une semaine ! Néanmoins, il s'habilla et alla faire un tour sur la terrasse des Feuillants.

Il y prit une revanche. Il était si bien mis, si gracieux, si beau, que plusieurs femmes le regardèrent, et deux ou trois furent assez saisies par sa beauté pour se retourner. Lucien étudia la démarche et les manières des jeunes gens, et fit son cours de belles manières tout en pensant à ses trois cent soixante francs.

Le soir, seul dans sa chambre, il lui vint à l'idée d'éclaircir le problème de sa vie à l'hôtel du *Gaillard-Bois*, où il déjeunait des mets les plus simples, en croyant économiser. Il demanda son mémoire en homme qui voulait déménager, il se vit débiteur d'une centaine de francs. Le lendemain, il courut au pays latin, que David lui avait recommandé pour le bon marché.

Après avoir cherché pendant longtemps, il finit par rencontrer rue de Cluny, près de la Sorbonne, un misérable hôtel garni où il eut une chambre pour le prix qu'il voulait y mettre.

Aussitôt il paya son hôtesse du *Gaillard-Bois*, et vint s'installer rue de Cluny, dans la journée. Son déménagement ne lui coûta qu'une course de fiacre.

Après avoir pris possession de sa pauvre chambre, il rassembla toutes les lettres de Mme de Bargeton, en fit un paquet, le posa sur sa table et, avant de lui écrire, il se mit à penser à cette fatale semaine. Il ne se dit pas qu'il avait, lui le premier, étourdiment renié son amour, sans savoir ce que deviendrait sa Louise à Paris ; il ne vit pas ses torts, il vit sa position actuelle, il accusa Mme de Bargeton : au lieu de l'éclairer, elle l'avait perdu. Il se courrouça, il devint fier, et se mit à écrire la lettre suivante, dans le paroxysme de sa colère :

Que diriez-vous, madame, d'une femme à qui aurait plu quelque pauvre enfant timide, plein de ces croyances nobles que plus tard l'homme appelle illusions, et qui aurait employé les grâces de la coquetterie, les finesses de son esprit, et les plus beaux semblants de l'amour maternel pour détourner cet enfant ?

(A suivre.)

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande et de 50 centimes.

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France